

Vendredi 15 mars 2019



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* FIELDING

(N° 21) — *Loi sur la restauration et la préservation du Palais législatif marquant son centenaire/The Legislative Building Centennial Restoration and Preservation Act*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 22) — *Loi sur l'enregistrement, la surveillance et la transparence de la propriété effective des entreprises (modification de diverses dispositions législatives)/The Business Registration, Supervision and Ownership Transparency Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 23) — *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres et modifications connexes/The Conflict of Interest (Members and Ministers) and Related Amendments Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 24) — *Loi corrective de 2019/The Minor Amendments and Corrections Act, 2019*

M. le *ministre* WHARTON

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (négociation collective centralisée des enseignants)/The Public Schools Amendment Act (Centralized Teacher Bargaining)*

M. le *ministre* FIELDING

(N° 27) — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)*

M. WIEBE

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politique sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policy)*

M. MARTIN

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 209) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. LINDSEY

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M. ALLUM

(N° 219) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. LINDSEY

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} FONTAINE

M. GRAYDON

M. LINDSEY

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* FIELDING

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. KINEW

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget néglige les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il contrevient à la promesse du premier ministre voulant que soient protégés les services de première ligne et qu'il prévoit d'importantes compressions dans les domaines de la santé et de l'éducation malgré les rentrées fiscales sans précédent provenant du gouvernement fédéral;
- b) qu'il poursuit l'attaque contre le système de soins de santé que mène le premier ministre, ce dernier ayant sous-utilisé — de 240 millions de dollars — les fonds qui avaient été alloués à la santé, réduit le budget actuel de la santé de 120 millions de dollars et maintenu son plan visant la fermeture de deux salles d'urgence de plus, tout en imposant un gel des dépenses pour les services en santé mentale et en toxicomanie pendant une épidémie de méthamphétamine et en continuant de miner les soins de santé pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la province;
- c) qu'il réduit les soutiens aux élèves ayant des besoins spéciaux alors que le gouvernement augmente les effectifs des classes pour les plus jeunes apprenants et qu'il sabre le soutien aux services de garde pour enfants;

- d) qu'il réduit de plusieurs millions de dollars le financement alloué aux collèges et aux universités alors que le gouvernement augmente les frais de scolarité que doivent payer les parents et les étudiants, ce qui met l'éducation et les bons emplois hors de portée des jeunes Manitobains;
- e) qu'il ne présente pas de stratégie complète de création d'emplois pour l'avenir, dont bénéficieraient tout particulièrement les Manitobains du Nord, qui donnerait à davantage de familles l'accès à des emplois bien rémunérés et non précaires et qu'il réduit l'aide consacrée à l'apprentissage des métiers et à la formation;
- f) qu'il continue à réduire de plus de 150 millions de dollars le financement accordé aux projets d'infrastructure comparativement à ce qui avait été promis, qu'il réduit de 40 millions de dollars les dépenses en immobilisations liées à la gestion des ressources hydriques alors que les prévisions d'inondations se sont aggravées et qu'il n'offre aucun programme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa f), de ce qui suit :

- g) qu'il ne veille pas à ce que les opérations minières au Manitoba demeurent viables et qu'il menace la viabilité économique des collectivités du Nord étant donné les retards dans la délivrance des permis d'exploitation minière occasionnés par le congédiement du personnel de la Direction des mines;
- h) qu'il ne met pas correctement en œuvre la réorganisation du système de santé, ce qui a engendré des crises dans les salles d'urgence et dans le secteur des soins primaires;
- i) qu'il ne consacre pas les hausses du financement fédéral accordées dans la province aux services essentiels et à l'infrastructure pour les Manitobains;
- j) qu'il ne favorise pas la santé économique du Manitoba et qu'il étouffe sa croissance étant donné qu'il fait gonfler artificiellement le déficit de la province, qu'il prévoit accorder des sommes accrues aux ministères pour lesquels ces sommes ne sont pas censées être dépensées et qu'il permet au PIB du Manitoba de passer sous la barre du 1 %, ce qui fait courir à la province le risque de sombrer dans une récession puis de normaliser cette situation;
- k) qu'il ne veille pas à ce que les Manitobains nantis paient leur juste part d'impôts étant donné que sont protégées les échappatoires fiscales qui permettent aux plus riches de bénéficier d'un taux d'imposition inférieur à celui des Manitobains à faible et moyen revenus;
- l) qu'il ne protège pas le système de soins de santé universel et public étant donné qu'il souligne de nouveau la priorisation de l'importation de vin moins coûteuse plutôt que celle du maintien du rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé;
- m) qu'il ne veille pas à ce que les Manitobains gagnent un salaire suffisant étant donné qu'il gèle les salaires, qu'il n'augmente pas le salaire minimum à un niveau acceptable et qu'il donne la priorité aux besoins des sociétés situées à l'extérieur du Manitoba au détriment des travailleurs;

- n) qu'il n'effectue pas de compressions aux échelons supérieurs étant donné qu'il augmente de 2 % la somme prévue pour la haute direction qui appuie les ministres, ce qui est nettement supérieur à la hausse du budget de la santé;
- o) qu'il ne présente pas de plan concret visant à améliorer la gestion des urgences, notamment les urgences climatiques accrues tels les inondations, les sécheresses et les feux de forêt de plus en plus fréquents;
- p) qu'il n'améliore pas les systèmes de santé au Manitoba étant donné qu'il bloque totalement les hausses provinciales du financement de la santé et qu'il compte uniquement sur les hausses fédérales pour financer l'augmentation du coût des soins de santé;
- q) qu'il n'appuie pas le Manitoba puisqu'il empêche les municipalités et les Premières nations d'obtenir le financement fédéral dont elles ont tant besoin en matière d'infrastructure;
- r) qu'il ne vient pas en aide aux enfants sous la garde des Services à l'enfant et à la famille étant donné qu'il sabre le financement sous prétexte d'accorder un financement global aux offices;
- s) qu'il ne prévoit pas de rencontres ou de collaboration avec le groupe de travail tripartite sur la méthamphétamine;
- t) qu'il n'accorde pas la compétence aux Premières nations en ce qui a trait à leurs enfants qui sont sous la garde des Services à l'enfant et à la famille;
- u) qu'il n'appuie pas les communautés artistiques et culturelles exceptionnelles du Manitoba étant donné qu'il permet la dégradation de l'infrastructure culturelle et qu'il gèle ou réduit le financement destiné aux organisations artistiques et culturelles,

(M^{me} LAMOUREUX — 18 minutes)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* WHARTON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members)*

[M^{me} MARCELINO (Logan) — 17 minutes]

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee)*

(M^{me} FONTAINE — 23 minutes)

Motion de M. le *ministre* SCHULER

(N° 4) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

[M^{me} MARCELINO (Logan) — 11 minutes]

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi modifiant le Code de la route (imposition immédiate de sanctions)/The Highway Traffic Amendment Act (Immediate Roadside Prohibitions)*

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 22 minutes]

Motion de M. le *ministre* FIELDING

(N° 16) — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*

(M. SWAN — 28 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* CULLEN

(N° 6) — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 8) — *Loi sur les référendums/The Referendum Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 9) — *Loi sur la modernisation du droit de la famille/The Family Law Modernization Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (gouvernance et obligation redditionnelle au sein du système de santé)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Health System Governance and Accountability)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* MAYER

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (vente de cidre et de panachés par les vendeurs de bière)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cider and Cooler Sales at Beer Vendors)*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* FIELDING

(N° 14) — *Loi de 2019 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2019*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (restrictions relatives à la possession de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Possession Restrictions)*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité en établissement)/The Police Services Amendment Act (Institutional Safety Officers)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 20) — *Loi modifiant diverses lois en matière de modernisation des tribunaux/The Courts Modernization Act (Various Acts Amended)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (gouvernance)/The Workers Compensation Amendment Act (Governance)*

M. KINEW

(N^o 228) — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh/The Sikh Heritage Month Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} LAMOUREUX — Grève générale de Winnipeg

4. Attendu :

que la grève générale de Winnipeg a marqué l'histoire du Canada et a préparé le terrain pour les réformes futures dans le domaine du travail, ce qui a permis de créer des lieux de travail plus équitables et plus sécuritaires pour tous les employés;

qu'au fil des ans, les syndicats ont amélioré les conditions de travail, les avantages sociaux et les salaires des travailleurs manitobains, ce qui a assuré l'équité et a fait en sorte que les travailleurs se fassent entendre;

que la lutte pour l'équité n'a jamais été aussi importante étant donné que des milliers de travailleurs continuent de vivre dans la pauvreté au Manitoba même s'ils travaillent à temps plein;

que les syndicats ont constamment contribué au bien-être général de la société en appuyant plusieurs causes sociales,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à célébrer le 100^e anniversaire de la grève générale de Winnipeg de 1919 et à reconnaître sa signification historique et les progrès énormes réalisés en matière de réformes dans le domaine du travail au Manitoba et au Canada.

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 18 mars 2019, à 17 h 15, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'élire un nouveau président du Comité.
